

uniting skills'



PROCESSUS DE CANDIDATURE MASTÈRE SPÉCIALISÉ

CANDIDATS INTERNATIONAUX PRIMO-ENTRANTS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ET HORS UNION EUROPEENNE

Vous êtes un candidat international primo-entrant hors UE ? Vous vous posez des questions avant de vous lancer dans la création de votre dossier ? Cette information vous concerne !

Nous vous informons que nos Mastères Spécialisés sont dispensés en alternance. Seuls les candidats pouvant prétendre au contrat d'apprentissage (moins de 30 ans) en France, sont habilités à candidater.

[Nous vous demandons de prendre connaissance du Règlement des Admissions en Mastères Spécialisés](#)

Pour toute information complémentaire l'équipe commerciale d'IMT-BS Exécutive Education se tient à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Contact : execed@imt-bs.eu

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CANDIDATS INTERNATIONAUX PRIMO-ENTRANTS HORS UNION EUROPEENNE

Quelles sont les conditions pour les candidats internationaux pour suivre une formation en apprentissage en France ?

Les candidats internationaux hors UE doivent obligatoirement justifier d'une première année de formation initiale en France avant de pouvoir signer un contrat en apprentissage. Cependant, les formations en apprentissage de niveau Master ou Grandes Ecoles, sont accessibles dès la première année de présence sur le territoire.

Le cas particulier des formations de niveau Master ou Grandes Écoles (CGE)

Depuis le 31 mars 2021 et la mise en application du [Décret n° 2021-360](#), les candidats internationaux préparant une formation en alternance de niveau Master ou un diplôme de niveau I labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles **n'ont pas obligation de justifier d'une première année d'étude en France.**

Encore faut-il passer par la phase de recrutement en alternance et cela dépend alors de la situation administrative de chaque candidat.

Candidats internationaux non européens, avec ou sans titre de séjour, **beaucoup de critères conditionnent l'accès à la formation en alternance pour les candidats internationaux primo-entrants hors UE.**

Dans le cadre d'une candidature à un Mastère Spécialisé d'IMT-BS Exécutive Education et avant même de postuler en ligne*, vous devez obligatoirement :

- **Etre éligible au contrat d'apprentissage** (uniquement pour les candidats ayant **moins de 30 ans**)
- Etre en mesure de **fournir une promesse d'embauche**

Les démarches de recrutement auprès des entreprises sont longues et complexes. Elles exigent un engagement sérieux et constant de la part des candidats et de la patience. Raison pour laquelle nous vous invitons à engager ces actions au plus tôt afin de les conduire dans les meilleures conditions.

** Conformément au [Règlement Interne des Admissions en Mastères Spécialisés](#), les frais d'inscription sont non remboursables et restent acquis même en cas de renonciation ou d'inadmissibilité.*

DÉTAIL DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

ATTENDUES DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE EN LIGNE

(FORMAT PDF)

- C.V. détaillé en français
- Lettre de motivation argumentée (*coordonnées complètes : nom, prénom, adresse ...*)
Nous attirons votre attention sur l'importance de la lettre de motivation ! Elle doit permettre une première appréciation de vos motivations à intégrer le programme diplômant au sein d'IMT-BS, et mettre en avant l'adéquation de votre profil et projet professionnel avec le programme et ses attentes académiques.
- Photo d'identité (format JPEG)
- Copie (Recto-Verso) de la carte nationale d'identité / Passeport en cours de validité
- Résultat du DELF niveau B2 (*pour les candidats venant de pays non francophones*)
- Copie du dernier diplôme obtenu ou de l'attestation de réussite. (*Tout document international doit être traduit en français et sa photocopie doit être certifiée conforme à l'original.*)
- Relevés des notes obtenues en Master 1 et Master 2 de l'enseignement supérieur (pour les candidats en cours de formation ou diplômés depuis moins de 2 ans).
- **Promesse d'embauche entreprise**

LIMITES DE CANDIDATURE

Nous acceptons les candidatures dès l'ouverture de la campagne de sélection (mi-novembre) et ce jusqu'au 31 mars de l'année de la rentrée académique.

Au-delà de cette date, plus aucun dossier de candidat(e) international(e) primo-entrant(e) hors UE ne sera pris en charge, les délais étant insuffisants pour obtenir :

- L'engagement d'une entreprise permettant de suivre ce programme en alternance
- Le titre de séjour et l'Autorisation Provisoire de travail (APT).